PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 14 novembre 2017, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Monette

Messieurs Jean-Pierre Cholette, conseiller au district 2

Michel Dubé, conseiller au district 3

Pierre Deschênes, conseiller au district 4 Jocelyne Thouin, conseillère au district 1

Christiane Laurin, conseillère au district 6

Madame Diane Desjardins, directrice générale et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ 65 personnes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations, et monsieur Daniel Monette fait la présentation des nouveaux membres du conseil puis ouvre la séance.

339-11-2017

Mesdames

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté après y avoir retiré l'item 11.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu et que le point Divers et affaires nouvelles demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2017
- 4. Dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2017
- 5. Première période de questions
- 6. Ajournement
- 7. Rapport du maire sur la situation financière

8. ADMINISTRATION

- 8.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 30 octobre 2017
- 8.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 13 novembre 2017 et autorisation de paiement
- 8.3. Avis de motion règlement de taxation et tarification 2018
- 8.4. Vacance au poste de conseiller au district 5

- 8.5. Maire suppléant
- 8.6. Signatures bancaires
- 8.7. Formation des comités
- 8.8. Représentation à la MRC- suppléant au maire
- 8.9. Délégation au conseil d'administration de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc.
- 8.10. Mandat de représentation en Cour municipale
- 8.11. Assurance des administrateurs et hauts fonctionnaires
- 8.12. Carte VISA pour le maire
- 8.13. Adhésion à Tourisme Lanaudière
- 8.14. Avis de motion règlement sur la rémunération
- 8.15. Projet de règlement 759 sur la rémunération des élus
- 8.16. Horaire des Fêtes administration

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 9.2. Nomination d'officiers
- 9.3. Formation des pompiers pour 2018

10. TRANSPORT

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 10.2. Contrat d'entretien hivernal des chemins desservant le Lac Gauthier
- 10.3. Contrat d'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et Bosquet-du-Lac
- 10.4. Dépenses de traitement de la banque de sable d'hiver
- 10.5. Achat de sel à déglaçage

11. HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu
- 11.2. Représentation au Comité de protection de l'Environnement de la MRC et substitut
- 11.3. Représentation auprès de AGIR Maskinongé

12. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 12.2. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement de zonage numéro 753
- 12.3. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement de lotissement numéro 754

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 13.2. Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque
- 13.3. Nomination des représentantes à Biblio Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie
- 13.4. Nomination au comité relatif à la politique familiale
- 13.5. Tarif de location des petits casiers
- 14. Divers et affaires nouvelles
- 15. Suivi
- 16. Période de questions
- 17. Clôture de la séance

340-11-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2017 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

341-11-2017 CORRESPONDANCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2017, identifiée par le bordereau numéro C-10-2017, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

342-11-2017 AJOURNEMENT

À 20h21, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'ajourner la séance pour une durée de 10 minutes.

À 20h31, le conseil reprend place à la table des délibérations.

343-11-2017

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, le maire de la Municipalité de Saint-Damien présente la situation financière de la Municipalité pour l'exercice financier 2016 ainsi que les réalisations sommaires de l'année 2017.

BILAN DE L'EXERCICE FINANCIER 2016

Le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 a été vérifié par Boisvert et Chartrand SENCRL, comptables agréés, et déposé au conseil à la séance régulière du 14 juin 2017.

	Réalisation	Budget
REVENUS		
Fonctionnement	3 422 843 \$	3 332 627 \$
CHARGES	3 517 380 \$	2 947 975 \$
		- 1

Excédent de l'exercice 94 537 \$
Moins revenus d'investissement 302 377 \$

Excédent de fonctionnement 136 531 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Immobilisations 664 381 \$

Financement et dette à

long terme 175 400 \$ 256 569 \$

Affectations 44 464 \$ (128 083 \$)

Excédent de fonctionnement de

l'exercice à des fins fiscales 129 239 \$

PRÉVISIONS DU BILAN DE L'EXERCICE FINANCIER 2017

Les premières estimations, faites après dix mois d'opération, laissent présager que le budget 2017 sera respecté tel qu'adopté.

RÉALISATIONS EN 2017

Ce fut l'année des Célébrations du 150ème de Saint-Damien et un budget a été alloué pour aider au financement de la programmation des festivités tout au long de l'année. Le rapport financier n'est pas encore déposé mais laisse présager que la contribution financière de la Municipalité sera moindre que prévue.

Un chemin a été ouvert, pour la période estivale, dans les terres de l'État (pourvoirie et ZEC) afin de permettre aux citoyens et vacanciers du secteur du lac Gauthier de venir au village pour y faire leurs emplettes ou participer à la vie collective de Saint-Damien.

La première phase de réfection des chemins Beauparlant Est et Ouest a été réalisée durant l'été, et l'amélioration est déjà fort appréciée de ceux qui y circulent.

Des réparations importantes ont été réalisées sur le Pavillon des loisirs; les salles du sous-sol du Centre multifonctions ont été dotées de trois toilettes publiques et de casiers de rangement pour mieux desservir les usagers.

La refonte des six règlements d'urbanisme a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie de la part des participants à cet exigeant

exercice. Ces règlements furent élaborés pour rencontrer les normes du nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Matawinie. La conformité devrait nous parvenir au début de 2018.

Un programme de financement des installations sanitaires désuètes a été lancé, permettant aux propriétaires de telles installations une mise aux normes sans fragiliser leur situation financière, puisque la Municipalité finance ces travaux et leur permet de rembourser ceuxci par une taxe spécifique à leurs dépenses respectives sur 20 ans.

Enfin, le fonds de roulement a été augmenté de 80 000 \$ portant celui-ci à 680 000 \$ pour financer avantageusement bon nombre de nos immobilisations.

Cette année, les dépenses suivantes ont été financées par ce fonds dont le coût totalise 228 240 \$ remboursable pour la plupart en 10 ans :

- Travaux d'aménagement de salles au sous-sol du Centre multifonctions au 2080 Taschereau
- achat de 30 chaises pour sa salle de formation/conférence, au 2080 Taschereau
- travaux de rénovation au Pavillon des loisirs
- achat d'un VTT pour les Travaux publics/parcs et le sauvetage en situation d'urgence
- acquisition d'une gravière/sablière
- achat d'un chargeur usagé
- achat de l'usine BST désaffectée au cœur du village

VALEURS DU RÔLE EN VIGUEUR POUR 2018

La première année du rôle triennal a été déposée en septembre dernier pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2018 :

Valeurs imposables	Non imposables	Totaux
Rôle 2017	11 247 200 ¢	240 424 500 ¢
308 187 200 \$	11 247 300 \$	319 434 500 \$
Rôle 2018		
316 470 800 \$	14 064 600 \$	330 535 400 \$

Le ministère des Affaires municipales nous informe que la proportion médiane du rôle pour 2018 est maintenant de 100% et le facteur comparatif de 1.00.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, voici la divulgation de la rémunération et allocation mensuelles des élus pour 2017 :

	Rémunération de base	Allocation de base
Maire	2 773,92 \$	1 386,92 \$
Conseillers	657,17 \$	330,08\$

Frais de déplacement hors des limites de Saint-Damien : 0,54 \$ du kilomètre.

Les conseillers qui participent aux réunions du comité consultatif d'urbanisme reçoivent 35 \$ par réunion.

Le maire, comme membre de la M.R.C. de Matawinie, reçoit également une rémunération et allocation mensuelles comme suit :

	Rémunération	Allocation non imposable
De base	417,52 \$	208,76 \$
Par conseil des maires	115,36 \$	57,68\$
Par comité	241,72 \$	120,86 \$
	, .	, .

Frais de déplacement : 0,525 \$ du kilomètre.

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Selon les dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, voici la liste des contrats octroyés pour l'année 2017, comportant une dépense de plus de 25 000 \$, ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même entrepreneur lorsque l'ensemble de ceux-ci résulte en une dépense de plus de 25 000 \$.

Contrats supérieurs à 25 000 \$

Fournisseur	Montant	nt Détail	
		Travaux sur	
Beaudoin Hurens, ingénieurs-	31 618 \$	chemins	
conseil		Beauparlant Est	
		et Ouest	
Excavation Normand Majeau	59 604 \$	Chemin des	
Inc	39 604 \$	Cascades	
		Dossier	
Groupe Altus, évaluateurs	25 868 \$	d'expropriation	
		du parc Lachance	

		Budget
Corporation de		d'opération et
développement de Saint-	98 510 \$	programme de
Damien Inc.		subvention aux
		entreprises
Me Claude Coutu en	57 488 \$	Achat de la
fideicommis	37 400 Ş	gravière/sablière
Transport François		Chemins
Transport François	44 169 \$	Beauparlant Est
Grandchamp		et Ouest
Ministre des Finances 236 418 \$		Service de police
Willistre des Fillances	236 418 \$	S.Q.
MRC Matawinie	46 509 \$	Modernisation-
WINC Watawillie	40 309 3	quote-part
Scierie Rivest Inc.	59 787 \$	Achat d'un
Science Rivest Inc.	33 /6/ \$	chargeur usagé
		Chemin des
SINTRA Inc.	890 586 \$	Clubs et contrat
SINTRA IIIC.		de traitement de
		surface 2016

Contrats dont le total est supérieur à 25 000 \$

Fournisseur	Montant total	Détail
Excavation Raymond Baril	111 260 \$	Divers travaux et
		transport de
		matériaux
		granulaires
Beaudoin Hurens	44 265 \$	Chemin
		Beauparlant
Dufresne Hébert Comeau	41 539 \$	Dossier -
avocats		démolition
		chemin de la
		Presqu'lle
EBI Environnement	82 041 \$	Disposition des
		ordures et
		collecte sélective
EMCO Corp.	37 250 \$	Ponceaux
		Ch. Beauparlant
G.P.M.E. Lanaudière inc.	56 459 \$	Assurances
		collectives
Excavation Normand Majeau	155 593 \$	Divers chemins
Inc		
Excavation Jocelyn Julien Inc.	37 832 \$	Location balai
		mécanique -lac
		Jonc location de
		machinerie
Transport François	89 113 \$	Réparation de
Grandchamp		chemins et
		déneigement

Groupe Harnois	90 904 \$	Essence, diésel
		et lubrifiants
Hydro Québec	80 558 \$	Électricité
MRC de Matawinie	188 154 \$	Quote-part et
		autres services
Quincaillerie Piette Enr.	27 981 \$	Divers
Visa	26 394 \$	Divers

Les prévisions budgétaires 2018 et le plan triennal 2018-2019-2020 seront déposés pour adoption à la séance spéciale qui se tiendra le jeudi, 21 décembre 2017, à 19 heures.

Daniel Monette Maire

344-11-2017

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 388 888,89 \$ et des salaires nets payés, au montant de 41 999,69 \$ au cours du mois d'octobre 2017.

345-11-2017

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 13 NOVEMBRE 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 13 novembre 2017, totalisant un montant de 317 520,63 \$, dont 94 679,92 \$ représentent les dépenses du programme de réfection des installations sanitaires, et la directrice générale est autorisée à en faire le paiement.

346-11-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION ET TARIFICATION 2018

Avis de motion est donné par madame la conseillère Jocelyne Thouin qu'à une prochaine séance, un règlement établissant la taxation et tarification 2018 sera présenté pour adoption.

347-11-2017 VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER AU DISTRICT 5

La présidente d'élection et directrice générale informe le conseil que suite au décès de la conseillère, madame Claudette Limoges, le 14 octobre 2017, le poste de conseiller au district 5 est devenu vacant.

Des élections seront tenues dans un délai n'excédant pas quatre mois pour combler ce poste.

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu que la directrice générale est autorisée à organiser l'élection au district 5 et à faire les dépenses requises pour la tenue du scrutin, conformément à la loi.

348-11-2017 MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu que monsieur le conseiller Michel Dubé soit nommé maire suppléant pour une période de 12 mois, se terminant le 14 novembre 2018. Le maire suppléant est aussi délégué pour remplacer le maire, en son absence, au sein du conseil de la MRC de Matawinie.

349-11-2017 SIGNATURES BANCAIRES

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu que le maire, monsieur Daniel Monette ou en son absence, monsieur le conseiller Michel Dubé, soit autorisé à signer les chèques et pièces bancaires de tous les comptes de la Municipalité de Saint-Damien, avec un des fonctionnaires désignés, soit la directrice générale, madame Diane Desjardins ou le directeur général adjoint, monsieur Mario Morin.

350-11-2017 FORMATION DES COMITÉS

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que les conseillers suivants soient nommés aux comités municipaux ci-dessous; le maire et la directrice générale en sont membres d'office :

Administration/Ressources humaines
Jocelyne Thouin
Michel Dubé

Finances

Jocelyne Thouin Michel Dubé

Pierre Deschênes

Sécurité publique Christiane Laurin

Travaux publics
Pierre Deschênes
Christiane Laurin

Hygiène du milieu/Environnement Jean-Pierre Cholette Pierre Deschênes

Urbanisme/Développement
Christiane Laurin
Michel Dubé
Jean-Pierre Cholette

CCU

Jean-Pierre Cholette Christiane Laurin

Loisirs et culture Jean-Pierre Cholette Jocelyne Thouin

351-11-2017

DÉLÉGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC.

Considérant que le règlement de constitution de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc stipule que la constitution du comité d'administration de la Corporation comprend quatre membres du conseil municipal délégués pour y siéger avec droit de vote;

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu que les membres du conseil suivants soient délégués au conseil d'administration de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc. :

Pierre Deschênes Michel Dubé Christiane Laurin Jocelyne Thouin

352-11-2017

MANDAT DE REPRÉSENTATION EN COUR MUNICIPALE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu d'accepter l'offre présentée par Me Denis Beaupré, de la firme d'avocats Bélanger Sauvé, datée du 17 octobre 2017, pour le mandat de représentation en Cour municipale, pour l'année 2018, au prix forfaitaire de 225 \$ par mois plus les taxes applicables, facturable aux trois mois.

353-11-2017

ASSURANCE DES ADMINISTRATEURS ET HAUTS FONCTIONNAIRES

Suite à la recommandation de l'Union des municipalités du Québec concernant les conditions de renouvellement de l'assurance Protection de la réputation et de la vie privée des élus municipaux et des hauts fonctionnaires et Remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail -Terme 2018-2019;

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de retenir les conditions de renouvellement proposées par Aon Parizeau pour les assurances mentionnées cidessus.

354-11-2017

CARTE VISA POUR LE MAIRE

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu de demander une carte de crédit Visa pour l'usage du maire, monsieur Daniel Monette, avec un montant maximum de 5 000 \$ issu du compte regroupé Visa de la Municipalité de Saint-Damien (Paroisse).

355-11-2017

ADHÉSION À TOURISME LANAUDIÈRE

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Damien à TOURISME LANAUDIÈRE pour l'année 2018, et d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 402,41 \$ taxes comprises.

356-11-2017

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Dubé qu'à une prochaine séance, un règlement visant à remplacer le règlement 736 afin d'établir une nouvelle rémunération des membres du conseil sera proposé pour adoption.

357-11-2017 PROJET DE RÈGLEMENT 759 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 759 avant la présente séance;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu que le projet de règlement 759 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 759

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Attendu que la Loi sur le traitement des élus municipaux

permet au conseil d'une municipalité de fixer, par règlement, la rémunération de son maire et de

ses autres membres;

Attendu qu' avis de motion du présent règlement a dûment

été donné par _____;

Attendu qu' un projet du présent règlement a été présenté le

14 novembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur le*

traitement des élus municipaux;

Attendu que le projet de règlement a été publié par avis public

conformément à la Loi, le 15 novembre 2017;

En conséquence, sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu :

Que le projet de règlement portant le numéro 759, intitulé « Rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Damien » soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace à toutes fins que de droit le règlement numéro 736, entré en vigueur le 12 juillet 2016.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DE BASE

Il est, par le présent règlement, établi la rémunération des membres du conseil municipal, ainsi que la rémunération additionnelle des titulaires de postes particuliers, comme suit :

2.1 Le maire

Pour l'ensemble des charges qui lui incombent à titre de président du conseil de la Municipalité de Saint-Damien et membre de ses comités et commissions, le maire qui exerce sa fonction à temps partiel a droit à une rémunération annuelle forfaitaire de 16 482,16 \$, soit 1 373,51\$ par mois. Cette rémunération ne peut être partagée avec le maire suppléant lorsque ce dernier remplace le maire.

Dans tous les cas, le maire n'a droit à aucune rémunération additionnelle.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que maire si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

2.2 Les membres du conseil (conseillers)

Les membres du conseil municipal, à l'exception du maire, reçoivent pour l'ensemble des charges inhérentes au rôle de membre du conseil une rémunération annuelle forfaitaire de 5 703,81 \$, soit 475,32 \$ par mois. Elle ne peut être partagée avec aucun autre membre du conseil. Dans tous les cas, le conseiller n'a droit à aucune rémunération additionnelle, hormis les dispositions des articles 3 et 6.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que conseiller, si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

2.3 Le maire suppléant

Le membre du conseil nommé à titre de maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle forfaitaire de 100 \$ par mois, et ce sans égard au remplacement ou non du maire en fonction.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

3.1 Les membres d'un comité ou d'une commission

En plus de la rémunération de base prévue à l'article 2, à l'exception du maire, les membres du conseil municipal dûment nommés pour siéger sur un comité ou une commission relevant de la Municipalité de Saint-Damien, tel que le Comité consultatif d'urbanisme, ont droit à une rémunération additionnelle de 60 \$ par présence aux réunions des comités et commissions pour laquelle le conseil attribue, par résolution, une telle rémunération.

3.2 Le maire suppléant

Conformément à la Loi, pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, le maire est remplacé par le maire suppléant. Dans ce cas, lorsque la durée du remplacement atteint trente (30) jours, outre la rémunération de base qu'il reçoit comme conseiller, le maire suppléant a droit à une rémunération mensuelle additionnelle de 100 \$ par période de trente (30) jours écoulés.

3.3 Réunions plénières

En plus de la rémunération de base prévue à l'article 2, à l'exception du maire, les membres du conseil municipal ont droit à une allocation de présence à toute réunion plénière à laquelle il participe, au montant de 100 \$ additionnel. Est désignée comme une réunion plénière une rencontre de travail où tous les membres du conseil sont convoqués par le maire ou la direction générale pour traiter de sujet (s) devant faire ultérieurement l'objet d'une décision du conseil en séance publique.

ARTICLE 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

4.1 Le maire

Une allocation annuelle de dépenses de 8 241,08 \$, soit 686,76 \$ par mois, correspondant à la moitié du montant de sa rémunération de base, est versée au maire à temps partiel à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste de maire et qu'il ne se fait

pas rembourser conformément à l'article 6 du présent règlement.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que maire si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

5.2 Les membres du conseil (conseillers)

Une allocation annuelle de dépenses de 2 851,91 \$, soit 237,66 \$ par mois, correspondant à la moitié du montant de sa rémunération de base, est versée au conseiller à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste de conseiller et qu'il ne se fait pas rembourser conformément à l'article 6 du présent règlement.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que conseiller si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

ARTICLE 5 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION

Les rémunérations de base précitées aux articles 2 et 4 du présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation établi à l'avis d'indexation publié à la Gazette officielle en novembre et intitulé « Minimums et maximums applicables à la rémunération et à l'allocation de dépenses des élus municipaux pour l'exercice financier... ».

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre du conseil, sauf les cas prévus par la Loi, doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence.

Les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour les déplacements, repas et logement sont prévus dans le règlement municipal numéro 693 et ses amendements.

ARTICLE 7 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les rémunérations et allocations de dépenses prévues au présent règlement sont versées par la Municipalité, une fois par mois, par dépôt direct ou par chèque, le premier jeudi du mois suivant le mois passé.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2018, conformément à la Loi.

358-11-2017

HORAIRE DES FÊTES - ADMINISTRATION

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu que l'horaire des fêtes pour les bureaux administratifs est établi comme suit :

Fermeture du vendredi 22 décembre 2017 au mardi 2 janvier 2018 inclusivement.

Les journées du 27 et 28 décembre sont des congés non rémunérés à moins d'être puisés dans les banques de vacances ou congés flottants/maladie des employés y ayant droit.

359-11-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie pour le mois d'octobre 2017.

360-11-2017

NOMINATION D'OFFICIERS

Suite à la recommandation du directeur du Service Incendie, datée du 1er novembre 2017;

Considérant que monsieur Éric Chalifoux a choisi de laisser son mandat de lieutenant du Service, sans quitter la brigade;

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu

de nommer les personnes suivants au poste de lieutenant officier du Service de protection incendie de Saint-Damien :

Monsieur Jonathan Cusson et Monsieur David Marier

de remercier monsieur Éric Chalifoux pour son implication comme lieutenant au sein de la brigade.

361-11-2017

FORMATION DES POMPIERS POUR 2018

Afin de procéder à la demande d'assistance financière pour la formation des pompiers, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu de confirmer la formation prévue en 2018 pour les postes suivants :

2 inscriptions pour Pompier 1

3 inscriptions pour Officier non urbain

362-11-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois d'octobre 2017.

363-11-2017

CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DESSERVANT LE LAC GAUTHIER

Suite à un appel d'offres sur invitation, pour l'entretien hivernal des rues du secteur du lac Gauthier, à l'ouverture des soumissions, le 6 novembre 2017, un seul soumissionnaire a déposé une offre, soit monsieur Jacques Paquin;

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal des rues du secteur du lac Gauthier pour les saisons hivernales 2017-2018 et 2018-2019, pour le montant de mil quatre cent quatrevingt-quinze dollars (1 495 \$) le kilomètre, taxes en sus, et un montant forfaitaire de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) par sortie, taxes en sus, pour l'épandage des abrasifs, à monsieur Jacques Paquin, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

364-11-2017

CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DESSERVANT LE LAC MIGUÉ ET BOSQUET-DU-LAC

Suite à un appel d'offres sur invitation, pour l'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et Bosquet-du-Lac, à l'ouverture des soumissions, le 6 novembre 2017, les soumissions suivantes ont été déposées :

Soumissionnaire	Saison 2017- 2018 Coût au km avant taxes	Saison 2018- 2019 Coût au km avant taxes
Entreprise Yvon Charron et fils Inc.	2600 \$/km	2600 \$/km
Transport François Grandchamp	2600 \$/km	2600 \$/km

Suite à l'analyse de conformité, un seul soumissionnaire a été trouvé conforme;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien hivernal des chemins du Lac-Migué et Bosquet-du-Lac à Transport François Grandchamp, pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019, pour le montant annuel de deux mil six cents dollars (2 600 \$) le kilomètre, taxes en sus, selon les modalités et termes prévus au document d'appel d'offres faisant partie intégrante du contrat.

365-11-2017 DÉPENSES DE TRAITEMENT DE LA BANQUE DE SABLE D'HIVER

Sur proposition de monsieur le conseiller Pierre Deschênes, il est unanimement résolu d'entériner les dépenses liées à la préparation de la banque de sable pour l'entretien des chemins d'hiver, à partir de la sablière municipale (tamisage) représentant un coût de 7 425 \$ avant taxes.

366-11-2017 ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE

Suite à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sel abrasif, à l'ouverture des soumissions, le 11 octobre 2017, les offres suivantes ont été déposées :

Soumissionnaires	Option 1 - sel livré Coût/tonne avant taxes	Option 2 - sel non livré Coût/tonne avant taxes
Sel Warwick Inc.	79,95 \$	79,95 \$
Sel Frigon Inc.	69,90\$	69,90\$
Compass Minerals Canada Corp.	86,96\$	94,00 \$

Suite à l'analyse de conformité des soumissions et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Mario Morin, le 12 octobre 2017;

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture de sel selon l'option 1, au plus bas soumissionnaire, Sel Frigon Inc. au prix de 69,90 \$ avant taxes.

367-11-2017

REPRÉSENTATION AU COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC ET SUBSTITUT

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu de nommer monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Damien au Comité pour la protection de l'Environnement de la MRC de Matawinie et monsieur le conseiller Pierre Deschênes à titre de substitut au même titre.

368-11-2017

REPRÉSENTATION AUPRÈS DE AGIR MASKINONGÉ

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de mandater monsieur le conseiller Pierre Deschênes à titre de représentant délégué auprès de l'organisme AGIR Maskinongé.

369-11-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service d'urbanisme pour le mois d'octobre 2017.

370-11-2017

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 753

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 17 octobre 2017

Je, Diane Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Damien certifie

que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 753 Zonage est de 2 037;

- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 214;
- que le nombre de signatures apposées est de zéro;

Je déclare que le règlement 753 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Diane Desjardins Directrice générale

Le conseil en prend note.

371-11-2017

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 754

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 17 octobre 2017

Je, Diane Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Damien certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 754 Lotissement est de 2 037;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 214;
- que le nombre de signatures apposées est de zéro;

Je déclare que le règlement 754 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Diane Desjardins Directrice générale

Le conseil en prend note.

372-11-2017 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs pour le mois d'octobre 2017.

373-11-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette, il est unanimement résolu d'accepter le rapport du Service de la bibliothèque pour le mois d'octobre 2017.

374-11-2017

NOMINATION DES REPRÉSENTANTES À BIBLIO CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

Sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu de nommer madame la conseillère Christiane Laurin déléguée répondante, et madame Josée St-Martin, coordonnatrice, à titre de représentantes officielles de la Municipalité de Saint-Damien auprès du Réseau BIBLIO du Centredu-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

375-11-2017

NOMINATION AU COMITÉ RELATIF À LA POLITIQUE FAMILIALE

Considérant que, suite aux élections du 5 novembre 2017, madame Louise Despard n'est plus conseillère,

Considérant qu'il y a lieu de la remplacer au sein du comité chargé de l'élaboration de la politique familiale de Saint-Damien;

En conséquence, sur proposition de madame la conseillère Christiane Laurin, il est unanimement résolu de nommer monsieur le conseiller Jean-Pierre Cholette au sein dudit comité.

376-11-2017

TARIF DE LOCATION DES PETITS CASIERS

Conformément à l'article 2 du règlement 741, sur proposition de monsieur le conseiller Michel Dubé, il est unanimement résolu de modifier l'annexe A du règlement 741 afin d'y ajouter les tarifs de location des petits casiers, au coût de 35 \$/an ou 10 \$ par saison.

DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES SUIVI PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, s'identifier et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

377-11-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Jocelyne Thouin, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 45.

Daniel Monette Maire Diane Desjardins Directrice générale